



DESSCRIPTIF TYPE



Fourniture d'un tapis de propreté en textile tufté à velours coupé de type Coral Welcome, en rouleaux bordés, en tapis bordés 4 côtés.

Il sera composé d'un velours coupé de fibres 100% de fibres polyamide régénérées Econyl et d'un dossier non-tissé 100 % PET/Econyl recyclé. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite, avec cadres à encastrer ou rampe anti-butoirs.

Coral Welcome est traité anti-feu ; sa sous-couche latex renforcera sa résistance à la propagation des flammes et permettra au produit de bénéficier d'un classement Bfl-s1.

Sa structure et ses fibres lui garantiront une efficacité remarquable (rétention de 95 % des salissures pour 6 ml), particulièrement efficace pour l'absorption de l'humidité et la rétention de la saleté. Ses caractéristiques lui conféreront une grande résistance au trafic intense.

Son envers fabriqué à partir de bouteilles en PET recyclé et sa fabrication à partir d'électricité d'origine 100 % renouvelable font du Coral welcome, un tapis de propreté respectueux de l'environnement.

Il bénéficiera d'une garantie de 7 ans.

#/fEzS: f1MO#**** \$WzS eVXUhfesbSflUf d#S2: ad
b#bS3Bf# W#gbb#d WZad#eL#L# r#Tgr# z

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Coral welcome
Épaisseur totale	9 mm
Hauteur des fibres	6 mm
Masse surfacique totale	4000 g/m²
Poids du velours	750 g/m²
Densité de velours	0.11 g/cm³
Réaction au feu	Bfl-s1*
Classification selon	Classe 33- Commercial élevé

MODE DE POSE

Se pose libre pour les formats tapis. Pour une pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 540 Eurosafe special) suivant préconisation du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12.

Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.12.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
- Taux d'émission de TVOC < 50 µg/m3, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH**.
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
- Envers 100 % PVC.

* Satisfait à la réglementation M3

**Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.